

Certificat de garantie



1. La garantie est fournie par FILL Sp z o., ul St. Staszica 7, 32-640 Zator (garant).
2. Une installation et une utilisation correctes, y compris le respect du manuel d'instructions, garantissent un fonctionnement efficace du produit. L'utilisateur déclare avoir pris connaissance des règles d'utilisation des produits et avoir reçu les instructions d'utilisation et d'entretien.
3. La garantie couvre l'efficacité mécanique des produits livrés et/ou installés dans la période :
 - systèmes de blindage interne et externe – 24 mois
 - contrôle électrique – selon le type :

.....

calculé à partir de la date documentée par la facture TVA/reçu de vente du produit à l'utilisateur (acheteur final).
4. La garantie est valable en République de Pologne et s'applique uniquement aux produits utilisés par le consommateur. Les droits de garantie sont exercés uniquement pour les produits vendus et installés en République de Pologne.
5. La garantie ci-dessus ne couvre pas :
 - les défauts (défauts) résultant d'une mauvaise installation par l'utilisateur ou par une entité non autorisée par le Garant,
 - les dommages au produit et les défauts (défauts) causés par ceux-ci résultant d'une mauvaise installation ou utilisation, y compris l'entretien, ne sont pas conformes à l'intention. utilisation ou instructions,
 - les dysfonctionnements ou dommages résultant d'incendies, inondations ou autres catastrophes naturelles, guerres ou troubles sociaux, surtensions, foudre et autres accidents inattendus,
 - produits altérés ou modifiés par des personnes autres que celles autorisées par le Garant, modifications, réparations, etc.

Articles soumis à l'usure normale (par exemple piles, ampoules),

 - conséquences de l'usure naturelle du produit due à une utilisation normale,
 - défauts (dommages) survenus lors du transport du produit.
6. La réclamation doit être soumise par écrit au garant et contenir une description du défaut (défaut) et des circonstances dans lesquelles il s'est produit.
7. La base du traitement d'une réclamation concernant un produit est que l'utilisateur présente la carte de garantie accompagnée d'une preuve d'achat valide (facture ou facture simplifiée) à un représentant du service autorisé par le garant, en indiquant individuellement le(s) produit(s) acheté(s) par l'utilisateur (Type de système de toiture, type de commande électrique).
8. Si la réclamation est fondée, le garant pourra réparer ou remplacer le produit.
Les réparations sous garantie comprennent les activités adaptées à la correction du défaut (défaut) couvert par la garantie.
9. La réparation sous garantie n'inclut pas les activités décrites dans le mode d'emploi, que vous devez effectuer vous-même et à vos frais (par exemple le montage, l'installation, la mise en service, les tests fonctionnels ou la maintenance du produit).
10. Le Garant peut remplacer le Produit si l'Utilisateur demande une réparation ou le réparer si l'Utilisateur demande un remplacement si l'élimination du défaut (défaut) de la manière choisie par l'Utilisateur est impossible ou entraînerait des coûts excessifs pour le Garant. Si la réparation et le remplacement sont impossibles ou entraînent des coûts excessifs, le garant peut refuser de remédier au défaut.
11. Les défauts du produit (défauts) détectés pendant la période de garantie seront corrigés dans le délai convenu par les parties, mais au plus tard 14 jours à compter de la date de leur notification écrite au Garant.
12. Dans des cas justifiés, tels que la nécessité de commander des pièces de rechange non standard, ce délai peut être prolongé.
13. Il n'y aura aucun retard dans le traitement de la réclamation si le représentant du Garant contacte l'Utilisateur dans le délai convenu pour résoudre la réclamation (inspection, réparation ou remplacement du produit) pour des raisons imputables à l'Utilisateur, il ne peut le faire. Le délai de traitement de la réclamation est alors prolongé du temps occasionné par le retard. Si l'utilisateur empêche à deux reprises l'inspection, la réparation ou le remplacement du produit, la réparation ou le remplacement sera considéré comme impossible.

14. Le garant prend à sa charge les frais de réparation ou de remplacement, notamment les frais d'expédition, de transport, de main d'œuvre et de matériel. L'Utilisateur met à disposition du Garant un produit à réparer ou à remplacer. Le garant récupère les marchandises chez l'utilisateur à ses frais. Si le bien a été installé avant que la non-conformité du bien ne soit découverte, le garant démontera le bien et le remontera après réparation ou remplacement ou fera effectuer ces activités à ses frais.
15. Vous n'êtes pas tenu de payer pour l'utilisation normale de l'article remplacé par la suite.
16. La garantie devient nulle dans les cas suivants :
- la détection de modifications structurelles par une personne non autorisée par le garant au centre d'assistance agréé,
 - la détection de tentatives de démontage de l'appareil par une personne non autorisée par le garant au-delà des activités autorisées dans la notice d'utilisation,
 - la détection de corrections à le certificat de garantie par des personnes non autorisées par le Garant.
 - Personnes autorisées par le Garant au centre d'assistance agréé, identifiant les écarts entre ce qui est déclaré sur le certificat de garantie et le reçu d'achat au centre d'assistance agréé.
- L'acheteur est tenu de signaler par écrit les vices cachés immédiatement après la découverte des vices cachés, c'est-à-dire
17. les défauts qui n'étaient pas apparents au moment de la réception de la marchandise ou qui présentent des défauts.
18. La réparation sous garantie doit être confirmée par une inscription sur la carte de garantie. Le procès-verbal doit contenir la date de la réparation, une description du défaut (défaut), les coordonnées du technicien de
19. service, ainsi que sa signature et le cachet du prestataire de garantie. En cas de défaut de conformité avec le bien vendu, l'utilisateur dispose d'un droit de recours, qui sera assuré par le vendeur à ses frais. L'octroi d'une garantie n'affecte pas les recours dont dispose l'utilisateur par la loi.

Date de livraison/montage : Réception /Numéro d'achat :

Nom et client :

Vendeur :
.....

FILL Sp. z o.o.

ul. St. Staszica 7
32-640 Zator

NIP: 5492472516, REGON: 525211093

.....

Cachet et signature du
fabricant

.....

Sceau et signature du
vendeur

.....

la signature du
client